

Mesurer la précarité dans les Hauts-de-Seine

février 2022

Avertissement :

Sauf mention explicite de l'année, tous les chiffres cités dans le corps du texte se trouvent dans les tableaux qui en précisent la date et la source.

La définition de la précarité donnée par le père Joseph Wresinski en 1987 dans son rapport sur « La grande pauvreté » au Conseil Economique et Social, reste actuelle :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».

De nombreuses approches sont donc nécessaires pour en rendre compte.

Sur le plan monétaire, l'appréciation du nombre de personnes ayant de faibles ressources peut être faite à l'aide de deux sources statistiques principales :

- l'INSEE, qui recense les **ménages**¹ dont les revenus, définis selon un certain critère, sont inférieurs à un certain seuil dit de pauvreté, mais sans prendre en compte les personnes en communautés ou sans-domicile,
- les CAF, qui comptabilisent les **foyers (ou familles) allocataires** de ses prestations dont les revenus sont inférieurs à un seuil dit de bas revenu, mais sur un champ réduit (moins de 65 ans, hors étudiants,...).

Les deux approches sont complémentaires. Le champ de la statistique de l'INSEE inclut des ménages qui ne sont pas allocataires de la CAF, et, réciproquement, la CAF a connaissance de données plus fines que celles de l'INSEE pour ses allocataires.

Des appréciations additionnelles du niveau de pauvreté monétaire des ménages sont fournies par le nombre de bénéficiaires de minima sociaux et parmi ceux-ci, plus précisément, ceux qui perçoivent le RSA ou la prime d'activité, versés par les CAF ou la Complémentaire santé solidaire (C2S) versée par la CNAM.

Les aspects non monétaires de la pauvreté sont plus difficiles à quantifier (nombre de personnes vivant à la rue, intermittence du travail,...). Certains indicateurs sont cependant disponibles : taux de chômage, espérance de vie, part des personnes de plus de 15 ans non scolarisée et sans diplôme, etc, à défaut de pouvoir mesurer comme cela est fait au niveau national (mesure de la pauvreté en

¹ ensemble des personnes vivant dans un même logement

conditions de vie) le nombre de privations matérielles et sociales (habillement, alimentation, accès aux loisirs et à la culture, arriérés de traites d'achats à crédit,...).

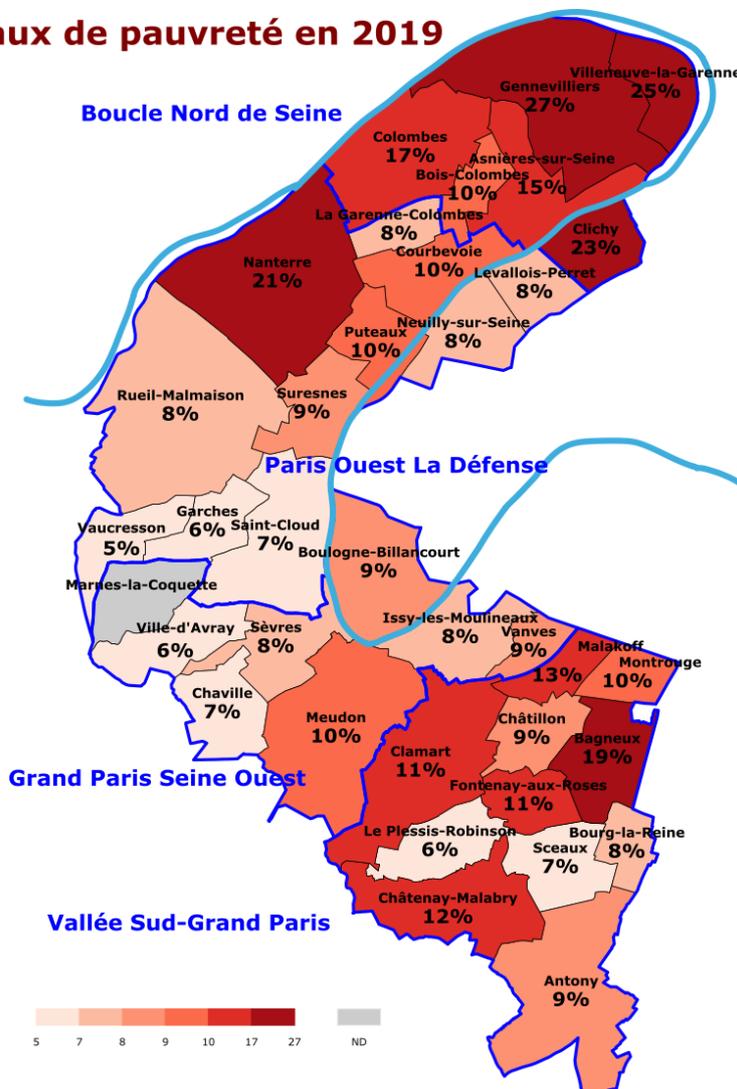
A. Approche de l'INSEE : le taux de pauvreté

192 000 personnes sous le seuil de pauvreté dans les Hauts-de-Seine soit 11,9 % de la population en 2019

On dispose, grâce au fichier FiLoSoFi réalisé par l'INSEE, d'informations sur les revenus disponibles (comprenant les prestations sociales, mais après impôt). Le **niveau de vie** des ménages est le **revenu disponible**² divisé par le nombre d'**unité de consommation (UC)**³.

Une personne (ou un ménage) est considérée comme **pauvre** lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population vivant en France métropolitaine. Il était de 1 097 € mensuels en 2019. La proportion des personnes (ou des ménages) vivant en dessous de ce seuil est appelé le taux de pauvreté. *A noter que la statistique sur les revenus disponibles ne prend pas en compte les personnes hors logement ordinaire (sans domicile, en institution,...) dont on ne connaît pas précisément le nombre.*

Taux de pauvreté en 2019



On trouvera sur le site de l'INSEE, un document qui explicite ces notions : [insee-en-bref-pauvrete](https://www.insee.fr/fr/bref-pauvrete).

On trouvera sur le site de l'INSEE, un document qui explicite ces notions : [insee-en-bref-pauvrete](https://www.insee.fr/fr/bref-pauvrete).

Comme le montre la carte ci-contre les taux de pauvreté par commune varient en 2019 entre 5 % (Vaucresson) et 27 % (Gennevilliers). La pauvreté est très forte dans certaines communes. Ces écarts traduisent des fractures territoriales entre le nord et le sud du département qu'on peut constater aussi à l'échelle infra communale. Six communes du nord auxquelles on peut joindre une commune du sud, Bagneux, sont particulièrement touchées par la pauvreté. Ces sept communes qui représentent un peu plus de

² Prenant en compte, les revenus d'activités (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales reçues, et nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements sur les revenus du patrimoine).

³ Les unités de consommation sont calculées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie des ménages prend ainsi en compte la composition des ménages et est, par conséquent, le même pour tous les individus d'un même ménage.

quart des Hauts-séquanais (27 %) comptent près de la moitié des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté (environ 45 %) ou autrement dit, le taux de pauvreté de l'ensemble de ces sept communes (20%) est plus du double de celui des autres communes réunies (8,8%)

Un des taux de pauvreté les plus faibles de l'Île de France

Le **taux de pauvreté** dans les Hauts-de-Seine est un des plus faibles des départements d'Île-de-France devant celui de la Seine-et-Marne et des Yvelines.

En moyenne, le **niveau de vie médian** (2 359 € par mois) dans les Hauts-de-seine est le deuxième plus élevé de tous les départements franciliens, juste derrière Paris. Le **premier décile** de niveau de vie⁴ s'élève quant à lui à 1 024 € par mois. Ceci cache de grandes disparités. A Gennevilliers, une des communes les plus pauvres du département, le-premier décile de niveau de vie se situe à 776 €. Sans les prestations sociales, il est de 358 € par mois⁵.

Ainsi, dans le département, les communes les plus pauvres sont confrontées à des situations de grande pauvreté.

Niveaux de vie en 2019 : comparaisons départementales			
	Taux de Pauvreté	Niveau de vie médian	1 ^{er} décile de niveau de vie
Paris	15	2 381 €	908 €
Hauts-de-Seine	11,9	2 359 €	1 024 €
Seine-Saint-Denis	27,9	1 506 €	749 €
Val-de-Marne	16,6	1 922 €	903 €
Seine-et-Marne	11,7	1 966 €	1 041 €
Yvelines	9,9	2 248 €	1 102 €
Essonne	13,3	2 001 €	992 €
Val-d'Oise	17	1 852 €	903 €
Île-de-France	15,5	2 005 €	926 €
France métropolitaine	14,5	1 828 €	968 €

Source : Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Une augmentation de la pauvreté depuis 10 ans en Île-de-France

Une augmentation de la pauvreté sur les dix dernières années

C'est la donnée la plus simple à regarder. L'INSEE n'a publié des taux de pauvreté départementaux qu'à partir de l'année 2004.

Ainsi, on peut considérer **l'évolution de la pauvreté dans les différents départements d'Île-de-France**.

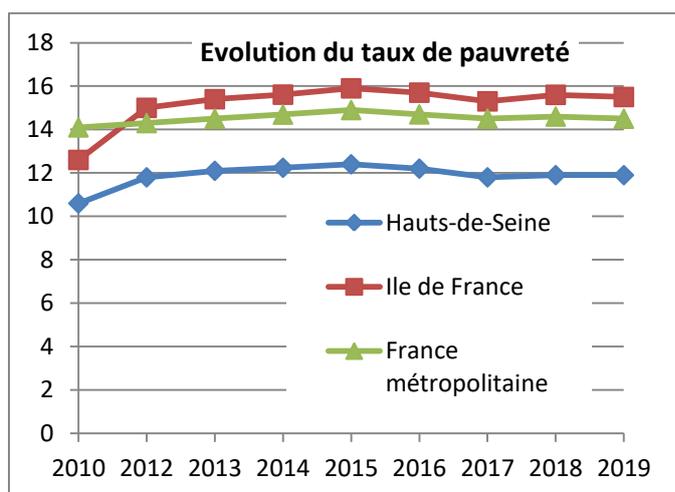
⁴ Le premier décile de niveau de vie est le niveau de vie maximal des 10% des ménages les plus pauvres. Le 9^e décile est le niveau de vie minimal des 10% les plus riches.

⁵ Montant estimé par différence entre le premier décile de niveau de vie calculé à partir du revenu déclaré et premier décile de niveau de vie calculé à partir du revenu disponible, en faisant l'hypothèse que les ménages les plus pauvres ne payent pas d'impôts directs.

Taux de pauvreté en %			
Département	2010	2015	2019
75 Paris	14,4	16,2	15
92 Hauts-de-Seine	10,6	12,4	11,9
93 Seine-Saint-Denis	24,1	29,0	27,9
94 Val-de-Marne	13,7	16,8	16,6
77 Seine-et-Marne	10,1	11,8	11,7
78 Yvelines	8	9,7	9,9
91 Essonne	10,1	12,9	13,3
95 Val-d'Oise	13,9	17,1	17
Ile de France	12,6	15,9	15,5
France métropolitaine	14,1	14,9	14,5

Source : INSEE

Ces évolutions du taux de pauvreté doivent être interprétées avec prudence. Le niveau du seuil de pauvreté évolue en effet avec le temps. En particulier, si la situation d'une grande partie de la population se dégrade, les revenus diminuent globalement. Dans ce cas le revenu médian diminue, le seuil de pauvreté aussi, et à niveau de vie égal, une partie de ceux qui étaient considérés pauvres avant ne le sont plus.



Ce graphique montre que :

- pour les Hauts-de-Seine, le taux de pauvreté est largement en dessous de la moyenne régionale ;
- après avoir augmenté jusqu'en 2015 il décroît légèrement ;
- le taux de pauvreté d'Ile-de-France, qui avant la crise de 2008, se situe en dessous de celui de la France métropolitaine, l'a dépassé et se place depuis un point au-dessus.

B. Approche de la CAF : les foyers allocataires à bas revenus

Qui sont les foyers allocataires à bas revenus ? Principalement des personnes seules et des familles monoparentales

Les CAF par les prestations qu'elles versent, minima sociaux comme l'AAH et le RSA, prestations familiales (dont certaines sous conditions de ressources), aides au logement à destination des familles et personnes seules les plus modestes, disposent de données détaillées sur une grande partie de la population.

Parmi les foyers allocataires dont une CAF a une connaissance fiable des ressources (ce qui exclut, en particulier, les allocataires de plus de 65 ans et les étudiants), elle comptabilise ceux qu'elle définit à **bas revenus**. Les foyers allocataires à bas revenus sont ceux dont le revenu⁶ par unité de consommation (niveau de vie) est en dessous d'un certain seuil dit de bas revenus. Il est calculé,

⁶ Prenant en compte l'ensemble des prestations sociales reçues et nets d'impôts.

comme le seuil de pauvreté de l'INSEE, à partir des 60% du revenu médian mais avec ses propres critères (allocataires pris en compte, UC⁷, fiscalité). Il était au 31/12/2019 de 1 096 € par mois⁸.

Cette source présente, entre autres, l'intérêt de fournir des données récentes et sur la plupart des communes, même ayant peu d'habitants.

Les allocataires à bas revenus (voir données complètes à l'échelle des communes au chapitre [2-2-Bénéficiaires de prestations sociales](#)) sont en grand nombre des personnes seules (54,8 % en majorité des hommes) et des familles monoparentales (22,3 %, en très grandes majorité des femmes seules avec enfant(s)).

La pauvreté concerne très largement des enfants. Dans les Hauts-de-Seine, un peu plus d'un enfant sur six appartient à une famille à bas revenus (un enfant sur quatre en moyenne dans l'Île-de-France, plus de quatre sur dix en Seine-Saint-Denis).

Les allocataires à bas revenus dans les Hauts-de-Seine et en Île-de-France, au 31 décembre 2020		
	Hauts-de-Seine	Île-de-France
-		
Nombre d'allocataires à bas revenus	84 325	816 848
dont situation familiale (en %) :		
Hommes seuls	32,3	30,5
Femmes seules	22,5	19,9
Hommes isolés avec enfant(s)	1,4	1,5
Femmes isolées avec enfant(s)	20,9	22,1
Couples sans enfant	3,8	3,8
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	11,4	12,6
Couples avec 3 enfants ou plus	7,7	9,5
dont percevant (en %) :		
RSA	38,3	42,9
AAH	9,6	8,4
Aide au logement	56,2	54,5
Population couverte par des foyers allocataires à bas revenus (*)	175 981	1 840 562
Part rapportée à la population des moins de 65 ans (en %)	12,8	14,8
nombre d'enfants de moins de 21 ans parmi cette population	70 723	791 481
Part des moins de 21 ans vivant dans un foyer à bas revenus parmi l'ensemble des moins de 21 ans (en %)	16,8	24,1
(*) Il s'agit des allocataires à bas revenus augmentés des conjoints, enfants, et autres personnes à charge.		
Source : CTRAD Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision de la CAF de Créteil - Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France		

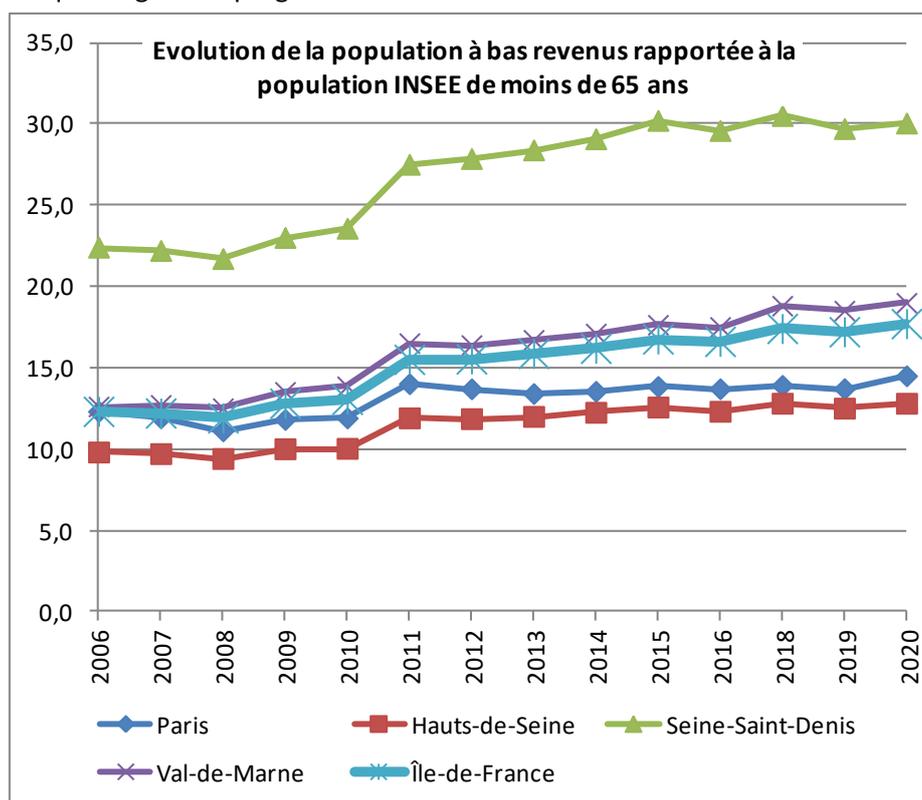
⁷ Les unités de consommations de la CAF sont différentes de celles de l'INSEE, car elle ajoute aux autres coefficients, 0,2 pour les familles monoparentales.

⁸ Source : « [Les données statistiques communales allocataires Caf du Rhône](#) »

Une croissance de la pauvreté au début des années 2010 confirmée par les données de la CAF

La proportion du nombre de personnes à bas revenus rapporté à celui des personnes de moins de 65 ans recensées par l'INSEE peut être comparée au taux de pauvreté.

On constate qu'elle est dans les Hauts-de-Seine le plus faible des départements d'Île-de-France depuis 2006 et qu'il augmente progressivement.



C. Une croissance régulière des bénéficiaires des minima sociaux

Les minima sociaux traduisent une forme de solidarité de la société envers les ménages ou les personnes seules dont les ressources sont inférieures à un certain montant : ainsi le montant forfaitaire garanti du RSA s'établit au 1^{er} avril 2021 à 565,34 € pour une personne seule et à 848,01 € pour une personne isolée avec un enfant⁹. Les seuils spécifiques des minima sociaux sont établis d'une manière absolue en prenant toutefois en compte la situation familiale alors que le calcul du seuil de pauvreté de l'INSEE ou de celui des bas revenus de la CAF, sont effectués de façon relative au niveau de vie médian de la population.

Les minima sociaux sont regroupés dans le tableau ci-dessous qui présente l'ensemble des prestations sociales.

⁹ Le RSA est une allocation différentielle : le montant versé est calculé par différence entre le montant forfaitaire garanti et les ressources des allocataires. Le montant versé est égal au montant garanti quand les ressources de l'allocataire sont nulles.

Prestations sociales (périmètre France)					
	Nombre de bénéficiaires (en milliers) 2019	Montant mensuel maximal de l'allocation en € au 01/04/2021	Plafond des ressources mensuelles en € au 01/04/2021	Versements (en millions d'€) 2019	Versements moyens mensuels par bénéficiaire (en €) 2019
Minima sociaux		pour une personne seule sans enfant			
Revenu de solidarité active (RSA)	1 916,1	565,3	565,3	11 682,0	510
Allocation aux Adultes Handicapés(AAH)	1 221,5	903,6	903,6	10 415,0	718
Minimum vieillesse(ASV et ASPA)	601,6	906,8	906,8	3 146,0	448
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	351,5	514,4	1 183,7	2 225,0	507
Allocation pour demandeur d'asile (ADA)	108,2	206,8	206,8	501,0	400
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	81,6	625,3	781,6	233,0	238
Revenu de Solidarité Outre-mer (RSO)	8,4	532,5	947,0	50,0	488
Allocation veuvage (AV)	5,8	625,3	781,6	50,0	641
Allocation temporaire d'attente (ATA)	0,8	362,3	565,3	6,0	ns
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)	0,4	1 111,4	1 753,9	8,0	1 043
Aide à la réinsertion familiale et sociale (ARFS)	0,0			0,2	419
Ensemble des bénéficiaires des minima sociaux	4 120,4			-	576
Autres prestations sociales					
Garantie jeunes (bénéficiaires)	70,9			-	-
Aides au logement	6 543,8			16 641	211
Prestations familiales	6 770,2			31 342	386
Prime d'activité (PPA)	4 504,6			9 769,0	213

Source : DREES et INSEE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution récente du nombre des bénéficiaires de minima sociaux dans les Hauts-de-Seine.

Les bénéficiaires des minima sociaux dans les Hauts-de-Seine			
	2010	2015	2020
Revenu de Solidarité Active(RSA) Socle	27 266	31 597	34 922
Allocation aux Adultes Handicapés(AAH)	15 169	16 675	19 617
ASV et minimum Vieillesse	8 126	9 200	10 976
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	7 721	9 060	7 246
Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) et Allocation Temporaire d'Attente(ATA)	1 543	270	5 501
Minimum Invalidité(ASI), Allocation Veuvage	1 230	866	678
Total	61 100	67 700	78 900

Source DREES

Jusqu'en 2016, le RSA était constitué du **RSA socle** visant à **assurer un minimum social** et du **RSA activité** qui était un **complément pour les travailleurs aux revenus modestes**. Celui-ci a été remplacé en lui adjoignant une autre prestation, la prime pour l'emploi, pour devenir la **prime d'activité** ou **prime pour l'activité (PPA)**. Le RSA s'est alors réduit au RSA socle. Il est possible de percevoir le RSA et la PPA, comme il était possible avant 2016 de percevoir le RSA socle et le RSA activité.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont principalement des chômeurs (RSA : 42,5 % ; ASS : 9,4 %), des adultes handicapés (AAH : 25,7 %) et des personnes âgées (ASV-ASPA : 14 %) ¹⁰.

Le nombre de bénéficiaires augmente fortement depuis 2008 (+ de 20 %), avec une forte croissance des bénéficiaires du RSA socle mais aussi de ceux du minimum vieillesse, de l'AAH et de l'ASS. Sur les deux dernières années, on observe une relative stabilité sauf en ce qui concerne les demandes d'asile.

Les allocataires du RSA sont principalement des adultes de 30 à 49 ans (51,6 %), des personnes seules (64 %) ou de familles monoparentales (26,3 %).

Le nombre de bénéficiaires du RSA dans les Hauts-de-Seine a été stable sur la dernière année et concerne 54 000 personnes soit 3,4 % de la population.

Bénéficiaires du revenu de solidarité active : beaucoup de personnes ancrées dans la pauvreté

La part des bénéficiaires du RSA qui cumulent la prime d'activité s'élève à 16,2 % pourcentage de la moyenne régionale.

Le montant moyen mensuel versé du RSA par allocataire dans les Hauts-de-Seine (490 €) est avec celui de Paris (494 €) le plus bas de tous les départements franciliens (maximum 529 € en Seine-Saint-Denis).

La part importante (29,2 %) de bénéficiaires du RSA inscrits dans le dispositif depuis plus de quatre ans traduit un ancrage important dans la pauvreté pour une bonne partie d'entre eux (comme ailleurs en Île-de-France).

¹⁰ Source : CAF 2020

Les allocataires du revenu de solidarité active en Île-de-France au 31/12/2020		
	Hauts-de- Seine	Île-de- France
Nombre d'allocataires du RSA	34 910	381 316
Évolution 2019/2020 de ces effectifs (en %)	11,9	11,1
Part des allocataires du RSA bénéficiant simultanément de la prime d'activité (en %)	16,2	16,1
Part des allocataires du RSA avec une majoration pour isolement (en %)	7,7	9,5
Structure par âge des allocataires du RSA (en %)		
Moins de 25 ans	1,7	2,7
Entre 25 et 29 ans	20,0	19,5
Entre 30 et 39 ans	29,8	30,0
Entre 40 et 49 ans	21,1	21,2
50 ans ou plus	27,3	26,6
Structure familiale des allocataires du RSA (en %)		
Hommes seuls	44,2	41,1
Femmes seules	21,7	19,6
Couples sans enfant	1,9	2,4
Familles monoparentales	24,9	27,8
Couples avec enfant(s)	7,3	9,2
Ancienneté dans le dispositif (en %)		
Moins d'un an	27,8	24,5
De 1 an à 4 ans	43,0	41,0
Plus de 4 ans	29,2	34,4
Situation par rapport au logement (en %)		
Logement autonome avec aide au logement	47,4	46,6
Hébergés à titre gratuit, propriétaires...	42,6	40,8
Mal logés, SDF, en CHR(*), en CHRS(*) ...	6,7	9,7
Montant moyen mensuel (en €)	490	512
Population couverte par le RSA (**)	60 079	712 841
Part de la population couverte par le RSA parmi l'ensemble de la population (en %)	3,7	5,8

*Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

** il s'agit des allocataires du RSA, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

Source : CTRAD Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision de la CAF de Créteil 2020, Insee, recensement de la population 2017.

Bénéficiaires de la prime d'activité : beaucoup d'actifs à faibles revenus

Les allocataires bénéficiant de la prime d'activité en Île-de-France au 31/12/2020		
	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Nombre d'allocataires de la prime d'activité	69 268	666 835
Évolution 2019/2020 (en %)	1,6	2,3
Structure par âge de ces allocataires (en %)		
Moins de 25 ans	16,0	15,6
Entre 25 et 29 ans	17,4	18,0
Entre 30 et 39 ans	24,0	26,1
Entre 40 et 49 ans	21,7	21,2
50 ans ou plus	20,9	19,1
Structure familiale de ces allocataires (en %)		
Hommes seuls	26,0	25,3
Femmes seules	30,4	27,9
Couples sans enfant	5,2	5,7
Familles monoparentales	20,2	20,6
Couples avec enfant(s)	18,2	20,5
Part des allocataires de la prime d'activité avec bonification (en %)	90,8	91,0
Part des allocataires de la prime d'activité avec une majoration pour isolement (en %)	4,3	5,0
Montant moyen mensuel (en €)	316	320
Population couverte par la prime d'activité (*)	136 624	1 385 252
Part de la population couverte par la prime d'activité parmi l'ensemble de la population (en %)	8,4	11,3
* Il s'agit des allocataires bénéficiaires de 18/24 ans de la prime d'activité, de leur conjoint, enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation. Source : CTRAD Cellule technique de réflexion et d'aide à la décisions de la CAF de Créteil 2020, Insee, recensement de la population 2017.		

D. Une proportion de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire qui met en évidence les fractures territoriales

La Complémentaire santé solidaire aussi appelée CSS ou C2S est une aide de l'Etat qui paye les dépenses de santé de ses bénéficiaires. Elle se présente comme une mutuelle gratuite ou à moins d'un euro par jour et par personne. Avec elle, les bénéficiaires ne payent pas chez le médecin, à l'hôpital et en pharmacie.

Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire (gratuite ou payante), les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un plafond fixé par la Sécurité sociale et l'on doit bénéficier de l'assurance maladie (753 €/mois en 2021 pour une personne seule ne bénéficiant pas de l'APL ou d'un logement gratuit).

La proportion du nombre des bénéficiaires par rapport à celui des bénéficiaires du régime général de la Sécurité Sociale est un indicateur de pauvreté.

Les couleurs du tableau suivant mettent clairement en évidence une grande dispersion des valeurs de cet indicateur, les communes les plus pauvres étant celles où cet indicateur est le plus élevé et inversement les communes les plus riches étant celles où cet indicateur est le moins élevé.

	Proportion du nombre de bénéficiaires de la C2S sur la population au régime général de la SS en 2020
Nanterre	15,9%
Gennevilliers	11,5%
Villeneuve-la-Garenne	10,7%
Bagneux	9,0%
Clichy	8,3%
Colombes	8,2%
Malakoff	5,8%
Asnières-sur-Seine	5,8%
Châtenay-Malabry	5,3%
Fontenay-aux-Roses	5,2%
Clamart	4,9%
Châtillon	4,0%
Antony	3,9%
Montrouge	3,8%
Bourg-la-Reine	3,8%
Bois-Colombes	3,5%
Meudon	3,5%
Courbevoie	3,4%
Sèvres	3,2%
Suresnes	3,2%
Puteaux	3,0%
Issy-les-Moulineaux	2,9%
La Garenne-Colombes	2,7%
Sceaux	2,7%
Chaville	2,7%
Vanves	2,7%
Rueil-Malmaison	2,6%
Le Plessis-Robinson	2,6%
Boulogne-Billancourt	2,4%
Levallois-Perret	2,3%
Saint-Cloud	1,9%
Ville-d'Avray	1,7%
Garches	1,5%
Neuilly-sur-Seine	1,4%
Marnes-la-Coquette	ND
Vaucresson	ND

E. Une approche multidimensionnelle des inégalités liées à la pauvreté

Il faut souligner que la pauvreté monétaire ne traduit qu'une dimension des inégalités, une approche multidimensionnelle est nécessaire. Malheureusement, les données mesurant le nombre de privations matérielles et sociales ne sont pas disponibles à l'échelle locale comme elles le sont au niveau national (pauvreté en conditions de vie) pour comparaison avec les autres pays¹¹.

De façon générale les études de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ont souligné que la pauvreté touchait davantage les jeunes et en particulier les enfants. Elle touche aussi plus particulièrement les chômeurs de longue durée et les inactifs.

Quelques regards sur différentes dimensions des inégalités selon les communes

Sur le tableau suivant, les 5 valeurs les plus défavorables pour chaque indicateur ont été surlignées en rose, les plus favorables en vert.

- Bagneux, Clichy, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne cumulent toutes les valeurs les plus défavorables.
- Plus d'un enfant sur trois vit dans un ménage à bas revenus dans les cinq communes à plus fort taux de pauvreté.
- A Gennevilliers, plus d'un jeune sur cinq entre 15 et 24 ans est non scolarisé et sans emploi.
- La proportion de personnes de plus de quinze ans sans aucun diplôme qui est de l'ordre de 14 % pour le département, varie entre 8 % et 31 % (à Gennevilliers) !
- Le nombre de demandeurs d'emploi en proportion de la population active varie de plus du simple au double selon les communes (8 % à 19 %).
- Cette proportion pour les seuls demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans dépasse 6,3 % à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Elle est inférieure à 4,8 % pour les autres communes des Hauts-de-Seine.
- L'espérance de vie des hommes varie de 80,5 ans pour Nanterre dont le taux de pauvreté est un des plus élevés des Hauts-de-Seine à 86,1 ans pour Vaucresson dont le taux est le plus faible. Cet écart d'espérance de vie de près de 6 ans, est considérable et reflète l'influence des facteurs sociodémographiques sur la santé.

Ainsi, les inégalités doivent être approchées d'une façon multidimensionnelle. Elles se cumulent et globalement se concentrent sur certains territoires.

¹¹ Voir sur le site de l'INSEE « Taux de pauvreté en conditions de vie »
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281679?sommaire=3281778>

	Taux de pauvreté 2019 (%)	% des enfants de moins de 20 ans d'une famille sous le seuil des bas revenus en 2020	% des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés et sans emploi en 2018	Part des personnes de plus de 15 ans non scolarisées sans diplôme ou au plus CEP 2018	Taux de chômage 15-64 ans 2018	Part des demandeurs d'emploi 15- 64 ans plus de deux ans 2018	Espérance de vie à la naissance Période 2009-2013
Antony	9	16	9	9	9	2,5	84,6
Asnières-sur-Seine	15	25	13	13	11	3,7	82,7
Bagneux	19	35	17	18	16	4,7	82,1
Bois-Colombes	10	15	9	11	9	3,3	83,4
Boulogne-Billancourt	9	13	8	9	9	3,3	84,8
Bourg-la-Reine	8	16	7	7	9	2,4	86,0
Châtenay-Malabry	12	24	11	13	12	3,3	83,6
Châtillon	9	20	12	12	9	2,9	83,1
Chaville	7	15	9	10	8	2,8	84,0
Clamart	11	21	12	13	10	3,7	83,7
Clichy	23	33	15	18	13	4,8	81,4
Colombes	17	29	14	17	13	4,3	82,4
Courbevoie	10	17	7	8	9	3,1	84,9
Fontenay-aux-Roses	11	24	12	12	12	3,0	84,0
Garches	6	11	7	9	9	2,7	84,5
Gennevilliers	27	40	20	29	19	6,6	81,7
Issy-les-Moulineaux	8	12	10	9	8	2,6	84,0
La Garenne-Colombes	8	13	8	9	8	2,6	85,2
Le Plessis-Robinson	6	11	11	11	8	2,4	82,9
Levallois-Perret	8	12	8	9	9	2,9	84,5
Malakoff	13	24	13	15	12	4,5	82,7
Marnes-la-Coquette		10	7	8	10	1,5	83,5
Meudon	10	16	9	13	10	3,3	84,2
Montrouge	10	20	9	11	10	3,4	84,7
Nanterre	21	35	18	20	15	4,8	80,5
Neuilly-sur-Seine	8	8	7	7	9	2,6	85,6
Puteaux	10	16	10	11	10	2,8	83,4
Rueil-Malmaison	8	14	9	10	10	2,5	83,8
Saint-Cloud	7	10	7	7	8	2,3	85,7
Sceaux	7	14	8	7	9	2,5	85,6
Sèvres	8	15	10	9	10	3,6	84,1
Suresnes	9	17	12	12	10	3,0	84,2
Vanves	9	16	9	10	9	2,8	84,5
Vaucresson	5	7	6	8	8	2,6	86,1
Ville-d'Avray	6	10	7	7	9	2,9	85,3
Villeneuve-la-Garenne	25	40	17	26	18	6,3	81,8
Hauts-de-Seine	12	21	11	12	11	3,4	
Maxima	27	40	20	29	19	6,6	86,1
Minima	5	7	6	7	8	1,5	80,5

Sources Filosofi CAF ORS2013 INSEE

Des inégalités croissantes dans l'ensemble des départements de la région

Les indicateurs d'inégalités visent à mesurer de façon objective les écarts existants entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport **interdécile D9/D1** entre les revenus des 10 % les plus riches au 10 % les plus pauvres en est un. Mais on pourrait aussi considérer, par exemple, les rapports interquintiles, c'est à dire entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres.

Le rapport interdécile D9/D1 fait apparaître une croissance des inégalités sur l'ensemble de la région mais beaucoup plus marquée pour Paris et à l'inverse plus faible pour la Seine et Marne.

Rapport interdécile D9/D1 du niveau de vie par département			
	2004	2019	Evolution 2004- 2019 (en points)
Paris	5,1	6,3	1,22
Hauts-de-Seine	4,2	4,9	0,71
Seine-Saint-Denis	3,2	3,8	0,60
Val de Marne	3,4	4,1	0,75
Seine-et-Marne	2,9	3,1	0,25
Yvelines	3,4	3,9	0,50
Essonne	3,1	3,5	0,44
Val d'Oise	3,2	3,6	0,44

Source : Insee-DGI Revenus disponibles localisés 2004 et Filosofi